

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00709

Numéro SIREN : 523 648 756

Nom ou dénomination : AURELLO TRADING COMPANY

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2020 sous le numéro de dépôt 80

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 08/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/80

Déposant :

Nom/dénomination : AURELLO TRADING COMPANY

Forme juridique :

N° SIREN : 523 648 756

N° gestion : 2010 B 00709



1

BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Néant *

Désignation de l'entreprise EURL AURELLO TRADING COMPANY
 Adresse de l'entreprise 19 Rue Auguste Lechesne 14000 CAEN
 Numéro SIRET * 5 2 3 6 4 8 7 5 6 0 0 0 2 2
 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 0 0 6 2 0 1 9</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 0 0 6 2 0 1 8</u>	
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	90 000	012		90 000	90 000
	Autres *	014	1 460	016	1 460		
	Immobilisations corporelles *	028	95 190	030	43 008	52 182	65 020
	Immobilisations financières * (1)	040	3 000	042		3 000	3 000
	Total I (5)	044	189 650	048	44 468	145 182	158 020
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	STOCKS						
	Marchandises *	060	61 190	062		61 190	51 944
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés*	068		070			
	Autres * (3)	072	973	074		973	1 368
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	83 279	086		83 279	62 967
	Charges constatées d'avance *	092	2 058	094		2 058	2 483
	Total II	096	147 501	098		147 501	118 763
	Total général (I+II)	110	337 151	112	44 468	292 683	276 783

		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000		5 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	500		500
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	136 145		115 467
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	39 862		20 678
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	181 508		141 645
	Total II	154			
Provisions pour risques et charges					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	64 394		81 387
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	30 097		27 684
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	2 635		26 066
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	111 175		135 137
	Total général (I + II + III)	180	292 683		276 783

RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	47 096
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



[Handwritten signature]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) Désignation de l'entreprise : EURL AURELLO TRADING COMPANY Néant *

Table I: IMMOBILISATIONS. Columns: Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice, Augmentations, Diminutions, Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice, Réévaluation légale *. Rows include: ACTIF IMMOBILISÉ, Immobiliations incorporelles (Fonds commercial, Autres), Immobiliations corporelles (Terrains, Constructions, Installations techniques, etc.), Immobiliations financières, and TOTAL.

Table II: AMORTISSEMENTS. Columns: Montant des amortissements au début de l'exercice, Augmentations : dotations de l'exercice, Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises, Montant des amortissements à la fin de l'exercice. Rows include: IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES, Immobiliations incorporelles, Immobiliations corporelles (Terrains, Constructions, etc.), and TOTAL.

Table III: PLUS-VALUES, MOINS-VALUES. (19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle). Includes a table with 5 columns for nature of assets and 5 rows for valuation details.

Main table for Plus ou moins-values. Columns: Valeur d'actif *, Amortissements *, Valeur résiduelle, Prix de cession *, Court terme *, Long terme (19%, 15% ou 12.8%, 0%). Rows 1-10 and TOTAL.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT. (1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group



Handwritten signature

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) Désignation de l'entreprise : EURL AURELLO TRADING COMPANY Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	1 779
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	4 435
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	50 328
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	41 174
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	1 021
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable



5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AURELLO TRADING COMPANY		Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/07/2018	et clos le : 30/06/2019	Durée en nombre de mois : 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	376	1
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	1
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	481 388
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	481 388
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	9 246
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	968
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	10 214
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)		
Achats	121	365 706
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	16 327
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	92
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	382 125
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	109 477
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	117	109 477
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020 ×	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	481 388
Effectifs au sens de la CVAE *	023	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	01/07/2018
Date de cessation	186	30/06/2019

Cérid Group

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 1 9

N° SIRET 5 2 3 6 4 8 7 5 6 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL AURELLO TRADING COMPANY

ADRESSE (voie) 19 Rue Auguste Lechesne

CODE POSTAL 14000 VILLE CAEN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique TRAD Prénom(s) AUREL FRANCOIS

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 260774 N° Département Commune TRIPOLI LIBAN Pays LB

Adresse : N° 50 Voie PLACE CHAMPLAIN

Code postal 14000 Commune CAEN Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Group



ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
						Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8		
MR TRAD AUREL FRANCOIS associé unique 50 PLACE 14000 CAEN	100	2018	6 228	121					
MR TRAD AUREL FRANCOIS associé unique 50 PLACE 14000 CAEN	100	2019	6 318	170					

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	3 579	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



SARL AURELLO TRADING COMPANY.

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 5000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 19 RUE AUGUSTE LECHESNE

14000 CAEN (CALVADOS)

RCS CAEN 523 648 756 00022

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 27/11/2019

L'an deux mille dix neuf,

et le 27/11/2019, à 08h00 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---------------------------------------------|------------|
| - Monsieur TRAD Aurel, propriétaire de..... | 100 parts |
| - Monsieur, propriétaire de | parts |

soit un total de 100 parts
sur les cent (100) parts composant le capital social.

Monsieur TRAD Aurel préside la séance en sa qualité de gérant unique.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30/06/2019 (du 01/07/2018 au 30/06/2019),
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30/06/2019 (du 01/07/2018 au 30/06/2019),
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Approbation en tant que de besoin de la prise en charge par la Société des cotisations sociales de travailleur indépendant du gérant,



- Approbation en tant que de besoin des cotisations de prévoyance complémentaire Loi Madelin du gérant,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30/06/2019, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice, s'élevant à 39862,31 euros, de la manière suivante :

- Bénéfices 2019 (du 01/07/2018 au 30/06/2019).....	...39862,31.... €
- au compte « Report à nouveau ».....	-0..... €
- Dotation à la réserve légale « 10 % du capital social ».....	- ...0..... €
 Total.....	39862,31...€

Le total s'élevant à 39862,31 euros sera affecté dans autres réserves, Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre Monsieur Aurel TRAD et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur Aurel TRAD s'étant abstenu pour l'approbation de cette résolution et ses parts n'ayant pas été prises en compte pour le calcul de la majorité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin la prise en charge par la Société des cotisations sociales de travailleur indépendant du gérant, M. Aurel TRAD.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin la prise en charge par la Société des cotisations de prévoyance complémentaire Loi Madelin du gérant, M. Aurel TRAD.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

- Monsieur Aurel TRAD

